



BFT FRANCE EMPLOI ISR

Rapport annuel septembre 2025

OPCVM de BFT Investment Managers

Société de Gestion : BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre : Caceis Fund Administration France

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	22
Comptes annuels	27
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Compte de résultat	30
Annexes aux comptes annuels	32
Informations générales	33
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	41
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	45
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	50
Inventaire des actifs et passifs	63
Annexe(s)	69
Caractéristiques de l'OPC	70
Information SFDR	100

Compte rendu d'activité

Octobre 2024

"Si les marchés s'orientaient à la hausse, aidés en cela par les baisses de taux de la FED, de la BCE et des mesures de relance de la Chine, le marché s'est nourri sur la période des incertitudes politiques liées aux élections américaines. Aucun des deux candidats ne semblant se détacher dans les sondages, les taux se sont tendus sur la période et les anticipations de baisses de taux se sont amoindries. Dans le même temps de nombreuses publications des résultats des grandes sociétés montraient une détérioration de la consommation en Asie. De fait, sur la dernière semaine les marchés européens clôturent en baisse de 1.5%. En France, la croissance du 3ème trimestre est plus faible qu'attendue et si le taux de chômage reste à 7.3% l'emploi décélère. Dans ce contexte le mois de septembre termine sur un recul de plus de 3.5% l'indice CAC-All Tradable. Le fonds est en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, et seuls les transports, les banques et la téléphonie restaient en territoire positif alors que le luxe reculait sensiblement suite aux mauvais chiffres en provenance de Chine. Sur la période, la performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous-exposition aux biens de consommation, la surpondération des services aux collectivités et la surexposition aux transports et loisirs ont eu un impact positif alors que la sous-exposition aux industrielles et la surexposition des valeurs technologiques ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Thales (+25bp), La Française des jeux (+23bp), et de l'absence de L'Oréal (+53bp) mais a souffert de l'absence d'Airbus (-41bp), de Société Générale (-18bp) qui a surpris par la solidité de sa publication trimestrielle et par le nouveau repli de Dassault Système (-14bp) ayant abaissé son objectif de croissance annuelle. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur bancaire en accroissant notre position sur BNP, le secteur industriel en augmentant notre position sur Safran et initié une position sur L'Oréal. Dans le même temps nous avons allégé nos positions sur Euronext et LVMH A court terme. Il faut bien constater que les bourses sont suspendues aux faits et gestes et aux sondages liés à l'élection présidentielle américaine. Les acteurs de marchés redoutent ainsi le temps nécessaire aux dépouillements des votes, mais aussi des conséquences sur les courbes de taux, la vigueur du billet vert et les risques de nouvelles tensions inflationnistes. Au niveau domestique l'adoption des mesures budgétaires dans le contexte politique que l'on connaît nourrit également les incertitudes. C'est aussi la suite des résultats trimestriels en provenance des sociétés qui devront se confronter à quelques mauvais indicateurs macro-économiques. Si la poursuite du desserrement monétaire paraît consensuelle et porteuse pour les marchés, cela ne doit pas nous faire oublier, le fragile et très variable contexte géopolitique. Devant toutes ces incertitudes, nous restons cependant pleinement investis mais conservons pour l'heure un biais prudent et défensif. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, la pharma, et sous-pondérés sur les industrielles (en dehors de l'armement), le pétrole, et l'automobile."

Novembre 2024

"Le mois été marqué par l'élection de Donald Trump aux US avec une majorité confortable et les principales nominations de son gouvernement. Les marchés actions US ont alors atteint de nouveaux records historiques. Les potentielles mesures fiscales (taxes douanières) que le gouvernement Trump pourrait mettre en place à partir de son investiture de janvier ont provoqué une hausse de la volatilité en Europe. De plus les données économiques de la zone Euro s'illustraient d'une légère détérioration de l'activité, avec une contraction des PMI, et de nouvelles tensions inflationnistes. En France, la croissance du 3ème trimestre est plus faible qu'attendue et si le taux de chômage est en très léger repli à 7.4%. Mais ce sont surtout les négociations tendues sur le budget qui ont amené en fin de mois à un retour des craintes sur une chute rapide du gouvernement. Dans ce contexte le mois de novembre se termine avec un recul de l'indice CAC-All Tradable de plus de 1.6%. Le fonds, concentré sur 35 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles : Ce sont principalement les transports, soutenus par le segment des compagnies aériennes avec une baisse potentielle du prix du kérosène à la suite de l'élection de D. Trump, la téléphonie et la techno qui progressent positivement alors que l'alimentation, la chimie et une nouvelle fois l'auto reculent sensiblement. Sur la période, la performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous-pondération aux Pétrole et Gaz, la sous-pondération aux secteur bancaire et aux biens de consommation ont eu un impact positif alors que la sous-pondération aux industrielles, la surpondération des services aux collectivités et à la chimie ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa sous-exposition à

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

TotalEnergies (18bp) et L'Oréal (11bp) et de la surexposition à Dassault Systemes (8bp) mais a souffert de l'absence d'Airbus (-31bp), de la sous-position sur Safran (-17bp) et de la surexposition sur Véolia (-13bp) En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé les positions sur L'Oréal (initié en octobre), BNP, Legrand et Hermes. Dans le même temps nous avons allégé nos positions sur Neoen, Air Liquide, Thales et Essilor A court terme, si la poursuite du desserrement monétaire paraît consensuelle et porteuse pour les marchés, Il faut bien constater que la bourse parisienne est suspendue aux faits et gestes du gouvernement et à l'établissement du budget dans la situation politique des institutions que l'on connaît. Cette absence de réelle conduite du paysage économique, creuse l'écart avec les autres bourses européennes et refroidit l'appétence des investisseurs étrangers. Notons cependant quelques signes d'apaisement sensibles (bien que fragiles) des deux principaux conflits qui agitent le monde. L'absence de visibilité au niveau national nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente avec un biais défensif. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, la pharma, et sous-pondérés sur les industrielles (en dehors de l'armement), le pétrole, et l'automobile."

Décembre 2024

"La fin d'année annonçait une belle trêve des confiseurs marquée par des plus hauts sur les indices américains aidés en cela par de solides publications de résultats. De plus du côté des banques centrales, la FED et la BCE ont réduit leurs taux de -25 pdb en ligne avec les attentes. L'enthousiasme des investisseurs se nourrissait également en Europe des révisions à la hausse des données de l'activité économique pour le mois de novembre. Ainsi, les PMIs ont rebondi en décembre et les principales enquêtes nationales sont restées stables et en ligne avec une croissance faible mais positive. Notons également la résilience de l'emploi et du secteur des services alors que la production industrielle était juste stable. Au niveau domestique, le gouvernement Barnier a été renversé à l'occasion de l'examen du budget 2025. et une loi de finance devra être menée par le prochain gouvernement. Sur la deuxième quinzaine les bourses se sont cependant contractées suite à communication de la Fed jugée trop prudente pour 2025 et suite aux menaces de la future présidence américaine d'importants droits de douanes qui pourraient avoir de lourdes répercussions sur les bénéfices des sociétés européennes les plus exposées à ce au marché. Dans ce contexte le mois de décembre se termine avec un rebond de l'indice CAC-All Tradable de près de 2%. Le fonds, concentré sur 31 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons une légère surperformance des petites capitalisations et de fortes dispersions sectorielles. Ce sont principalement le luxe, les banques et un sursaut de l'automobile qui progressent positivement alors que l'immobilier, les télécoms et la distribution reculent sensiblement. Sur la période, la performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous-pondération aux Pétrole et Gaz, la sous-pondération à l'immobilier et la surpondération au secteur des voyages et loisirs ont eu un impact positif alors que la sous-pondération aux pharmaceutiques, la surpondération des services aux collectivités et l'absence au secteur de l'automobile ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa sous-exposition à LVMH (26bp) et EssilorLuxottica (4bp) et de la surexposition à La Française des jeux (5bp) mais a souffert de l'absence de TotalEnergies (-30bp) et Airbus (-14bp) et de la surexposition sur L'Oréal (-11bp). En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons pris en compte les nouvelles directives sur l'investissement socialement responsable en clôturant nos positions sur Sanofi, LVMH, Engie, EssilorLuxottica et Vinci tout en renforçant nos positions sur L'Oréal, Safran, Schneider et Legrand. A court terme, si la poursuite du desserrement monétaire de la BCE fait consensus, la reprise économique semble plus lente qu'anticipée au troisième trimestre. La Fed quant à elle semble réduire le nombre de baisses de taux à venir pour 2025. D'autre part, les investisseurs ont été déçus par le « Forum Economique » chinois, qui n'a pas répondu aux attentes. L'absence de visibilité au niveau de la politique nationale et au niveau du contexte géopolitique nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile"

Janvier 2025

"Dans l'attente du début de présidence de la nouvelle administration américaine les marchés actions européens se sont majoritairement bien comportés affichant pour l'Eurozone une progression de près de 7% Les nombreux décrets, qu'ils portent sur les flux migratoires, l'IA ou les choix stratégiques liés à l'énergie n'ont pas interrompu la tendance. Seul bémol, en fin de période, les valeurs technologiques et les secteurs impliqués par le développement de l'IA ont violemment corrigé à la suite de la présentation par la start-up chinoise DeepSeek d'un modèle d'IA atteignant des performances comparables à celles d'OpenAI pour un coût de développement très largement inférieur. Dans le même temps, la BCE abaissait sans surprise ses

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

taux de 25bp alors que la FED opte pour le statut quo. Dans ce contexte le mois de janvier se termine avec un rebond de l'indice CAC-All Tradable de près de 7,3%. Le fonds, concentré sur 32 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons de sensibles dispersions sectorielles. Ce sont principalement les banques et les pharmaceutiques qui progressent le plus positivement alors que l'alimentation, les loisirs et les services aux collectivités piétinent. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la sous-pondération aux secteurs automobile, la sous-pondération à la construction et la sous-pondération au secteur de la distribution ont eu un impact positif alors que la sous-pondération aux pharmaceutiques, la surpondération aux loisirs et la surexposition aux médias ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa surexposition à Hermes (36bp), Thales (19bp) et Safran (16bp) mais a souffert de la surexposition de STMicroelectronics (-54bp) de l'absence de LVMH (-29bp) et de la surexposition à la Française des jeux (-26bp). En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons réinitialisé une position sur Sanofi et renforcé Danone et CapGémini tout en allégeant Hermès, Biomérieux et Bureau Veritas. A court terme, le mois de février, traditionnellement plus faible pour les actions, risque d'être chahuté par les toutes premières annonces de taxes douanières par l'administration américaine. Et alors que la menace des tarifs douaniers risque de semer un doute durable auprès des investisseurs européens, l'attention se portera probablement sur les vents favorables des élections anticipées en Allemagne et au niveau national sur l'adoption ou pas du budget de l'Etat. L'absence de visibilité au niveau de la politique nationale et au niveau du contexte géopolitique nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile."

Février 2025

"Les marchés actions européens clôturent une nouvelle fois bien orientés avec une hausse de près de 3%. Cette progression repose principalement sur des résultats annuels en provenance des entreprises majoritairement solides. En dehors de l'aspect financier, l'évolution du contexte géopolitique, des échanges diplomatiques dans l'optique d'une paix en Ukraine ont tenu les marchés en haleine et ce jusqu'au dernier jour du mois marqué par un échange entre Zelensky et Trump particulièrement houleux. Au niveau domestique, les marchés ont été attentifs aux annonces d'investissements, principalement dans les secteurs de l'IA (109Mds? d'investissements annoncés par E. Macron lors du sommet de l'IA mi-février). Dans le secteur de la défense, sous la pression américaine, plusieurs pays dont la France ont annoncé qu'ils allaient accroître leurs dépenses. Dans ce contexte le mois de février se termine avec une poursuite de la hausse de l'indice CAC-All Tradable de près de 2%. Le fonds, concentré sur 33 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons de sensibles dispersions sectorielles. Ce sont une nouvelle fois les banques mais aussi l'alimentation et les télécommunications qui progressent le plus positivement alors que les médias et la technologie corrigent sensiblement. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la surpondération aux services aux collectivités, la sous-pondération aux secteurs automobile et la sous-pondération aux biens de consommation ont eu un impact positif alors que la surpondération aux valeurs technologiques, la sous-pondération au secteur de la construction et la surexposition aux médias ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa surexposition à Thales (72bp), de sa sous-exposition à LVMH (19bp) et au rebond de STMicroelectronics (17bp) mais a souffert de la surexposition de Worldline (-36bp) suite à son une nouvelle mauvaise publication, à l'absence de Société Générale (-27bp) et à l'absence d'EssilorLuxottica (-25bp). En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons soldé notre position sur Saint Gobain de par son évaluation ESG et renforcé nos positions sur Sanofi, Engie et Schneider. Le très court terme risque d'être chahuté par les nouvelles dispositions prises par l'administration américaine concernant la recherche d'un plan de paix en Ukraine et surtout par la mise en œuvre, les zones géographiques impactées et la hauteur des mesures douanières. Notons que le ministère chinois du Commerce a annoncé que la Chine intenterait une action en justice auprès de l'OMC et prendrait les contre-mesures nécessaires pour protéger ses droits et intérêts dans le cas où les mesures douanières s'appliqueraient réellement à l'empire du milieu. Cette absence de visibilité au niveau de la politique nationale et au niveau du contexte géopolitique accru par le possible désengagement financier et logistique des Etats-Unis sur l'Ukraine nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile."

Mars 2025

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

"Alors que les marchés européens étaient bien orientés en ce début d'année, le mois de mars a jeté un coup de froid sur l'ensemble des marchés actions mondiaux. Les potentielles ou effectives hausses des droits de douane américains ont infléchi la confiance des investisseurs. Si les marchés européens s'en sortent mieux qu'Outre-Atlantique, la tendance baissière l'emporte. Les bourses asiatiques ont également souffert des inquiétudes sur les tarifs douaniers et les annonces de relance du gouvernement chinois n'ont pas modifié le scepticisme des investisseurs sur la consommation domestique. Dans ce contexte, le CAC All Tradable est en repli de 3.61%. Le fonds, concentré sur 33 lignes, surperforme son indice de référence en maintenant ses positions défensives qui ont mieux résisté que les cycliques. Les actions sous-valorisées l'emportent également sur les valeurs de croissance. Sectoriellement, les services aux collectivités, l'assurance et l'Energie tirent leur épingle du jeu alors que l'automobile et la consommation discrétionnaire enregistraient un net recul. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la surpondération aux services aux collectivités, la surpondération à l'assurance et la sous-pondération au secteur automobile ont eu un impact positif alors que la sous-pondération au Pétrole et gaz, la sous-pondération à la construction et la surpondération aux valeurs technologiques ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa surexposition à Thales (114bp), de sa sous exposition à LVMH (122bp) et de la bonne tenue de Véolia (43bp) mais a souffert de l'absence de TotalEnergies (-54bp), de la surexposition de FDJ (-36bp) à la suite des craintes de nouvelles mesures fiscales, et à la surexposition à STMicroelectronics. En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons allégé nos positions sur Thales et BNP et renforcé nos positions sur Engie et Capgemini. Le très court terme risque d'être chahuté par les dispositions prises par l'administration américaine. Les marchés se focaliseront autant sur le niveau des mesures douanières que sur les zones géographiques impactées. Cette remise en cause du libre-échange pourrait nourrir de nouvelles tensions inflationnistes, ralentir la croissance mondiale et projeter certains pays en récession. Dans le même temps la recherche d'un plan de paix en Ukraine et surtout par sa mise en œuvre pourrait être un catalyseur très positif en faveur des actions européennes qui pourraient ainsi voir leur prime de risque se réduire. Cette absence de visibilité pour les futures échanges commerciaux et au niveau du contexte géopolitique accru par le possible désengagement financier et logistique des Etats-Unis sur l'Ukraine nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile."

Avril 2025

"Au rythme des tergiversations de l'administration américaine, les bourses mondiales ont alterné de fortes baisses et de fortes hausses provoquant ainsi une sensible augmentation de la volatilité. Point d'orgue sur la période, les tarifs douaniers sino-américains atteignent de part et d'autre d'improbables pourcentages. Il en découle dans un premier temps un repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Suite à ces fortes baisses de marché et aux craintes exprimées par la Fed concernant l'inflation, le gouvernement américain a fait machine arrière, ouvrant la voie aux négociations et suscitant l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Dans ce contexte, le CAC All Tradable limite son repli à -1,67%. Le fonds, concentré sur 33 lignes, surperforme son indice de référence en maintenant ses positions défensives qui ont mieux résisté que les cycliques. Les actions sous-valorisées l'emportent également sur les valeurs de croissance. Sectoriellement, l'immobilier, bien aidé par la nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE, les médias et la construction ont tiré leur épingle du jeu alors que le pétrole et gaz enregistrait un net recul suite aux révisions en baisse de la croissance. Sur la période, la performance est aussi bien marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la sous-pondération au pétrole et gaz, la surpondération aux services aux collectivités et la surpondération à l'assurance ont eu un impact positif alors que la sous-pondération à la construction, la sous-pondération aux télécommunications et la surpondération aux industrielles ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa sous exposition à TotalEnergies (90bp), de sa sous exposition à LVMH (88bp) et de la bonne tenue de L'Oréal (52bp) mais a souffert de l'absence de Vinci (-33bp), de l'absence de Société Générale (-19bp) et de celle de Saint-Gobain. En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons allégé nos positions sur L'Oréal, Thales et Danone et renforcé nos positions sur Sanofi, Hermès et Dassault Systèmes. Le très court terme devrait se focaliser sur la fin de saison des résultats du premier trimestre plutôt bons dans leur ensemble. Cependant les perspectives des entreprises sont restées prudentes compte tenu des incertitudes liées aux futures annonces de Donald Trump en matière de politique tarifaire. Ainsi, une partie de l'investissement aux Etats-Unis et dans le monde continuera d'être perturbée tant que le processus de négociation des tarifs douaniers suivra son cours, induisant de probables tensions sur l'emploi. Les développements des négociations entre la Russie et l'Ukraine devraient également

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

focaliser l'attention des investisseurs. La signature d'un éventuel cessez-le-feu entre les deux pays, pourrait être un catalyseur en faveur des actions européennes qui verraient ainsi leur prime de risque se réduire. Cette absence de visibilité pour les futures échanges commerciaux et au niveau du contexte géopolitique, nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile."

Mai 2025

"Au-delà des doutes sur l'évolution des taux d'intérêt, les investisseurs semblent plus inquiets des tergiversations de l'administration américaine concernant une éventuelle mise en œuvre de droits de douanes. Notons que la cour américaine pour le commerce juge illégaux certains de ces droits. Les investisseurs ont aussi été attentifs aux résultats financiers des entreprises, notamment ceux de NVIDIA qui ont rassuré et permis la suite du rebond des principales places boursières avec cependant une volatilité marquée. Dans le même temps, au niveau national, le taux de chômage du premier trimestre est resté solide ne reculant que de 0.1% pour s'établir à 7.4%. Dans ce contexte, le CAC All Tradable progresse de 2,15%. Le fonds, concentré sur 33 lignes, surperforme son indice de référence en maintenant ses positions défensives qui ont mieux résisté que les cycliques. Sectoriellement, les actions technologiques ont généralement surperformé, soutenues par une demande accrue pour les solutions numériques et les innovations en matière de cloud computing. En revanche, le secteur de l'énergie a connu des fluctuations en raison des préoccupations liées aux prix du pétrole, aux incertitudes concernant l'approvisionnement et les sanctions contre la Russie. Le secteur de la consommation discrétionnaire a également montré des signes de faiblesse, les consommateurs étant confrontés à une inflation persistante qui a affecté leurs dépenses. Les entreprises de vente au détail ont signalé des résultats mitigés, avec des prévisions de croissance révisées à la baisse. Sur la période, la performance est aussi bien marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la surpondération aux industrielles, la sous-pondération à la pharma et la sous-pondération au pétrole et gaz ont eu un impact positif alors que la sous-pondération à l'automobile, la surpondération à l'alimentation et boissons et la surpondération aux services aux collectivités ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa sous exposition à LVMH (38bp), de sa sous exposition à EssilorLuxottica (24bp) et de la bonne tenue de Safran (23bp) mais a souffert de l'absence d'Airbus (-28bp), et des surexpositions de L'Oréal (-20) et de Véolia (-19). En ce qui concerne les principaux mouvements, nous avons allégé notre position sur Legrand et renforcé nos positions sur Capgemini et Dassault Systèmes. Si la saison des résultats du 1er trimestre est solide, les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages. En France, les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services alors qu'en Chine les mesures de relance monétaire annoncées ne convainquent pas. D'autre part les discussions autour des politiques monétaires et des tensions géopolitiques, notamment en lien avec la guerre en Ukraine, continueront probablement d'éprouver la confiance des investisseurs et poussent à des investissements qui mettent l'accent sur les sociétés aux fondamentaux solides. Cette absence de visibilité pour les futures échanges commerciaux et au niveau du contexte géopolitique, nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile."

Juin 2025

"Le mois de juin 2025 a été marqué par une forte poussée des risques géopolitiques, notamment liée à une escalade des tensions au Moyen-Orient. Cette phase de tension a cependant pris fin rapidement après l'intervention militaire des États-Unis en Iran, ce qui a contribué à un apaisement relatif des marchés. Sur le plan économique, la BCE a abaissé ses taux d'intérêt de 25 points de base portant le taux de la facilité de dépôt à 2 %, dans un contexte d'inflation toujours surveillée mais avec des perspectives de croissance modérées. De son côté, la FED a maintenu ses taux d'intérêt stables, soulignant une incertitude économique toujours élevée mais une volonté de stabilité monétaire. Ces décisions ont eu un impact modéré sur les marchés financiers, qui ont globalement accueilli favorablement cette stabilité. Par ailleurs, un progrès notable a été enregistré dans les relations commerciales entre les États-Unis et la Chine, les droits de douane sur les importations américaines en provenance de Chine ont été réduits, mais restent élevés à environ 55 %, tandis que les importations américaines vers la Chine sont taxées à environ 10 %. Sur le front de l'emploi, les signaux restent contrastés : en France, malgré une légère amélioration des indicateurs d'emploi, la consommation des ménages faiblit et le moral des consommateurs déçoit, ce qui pourrait peser sur la dynamique économique à

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

court terme. Dans ce contexte, le CAC All Tradable est en léger recul avec une baisse de -0.76%. Le fonds, concentré sur 32 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Sur le mois, le secteur du pétrole et du gaz a enregistré la meilleure performance, avec une hausse des cours de plus de 7,5 % sur le mois, portée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui ont fait grimper les prix à leur plus haut niveau en deux mois. Le secteur des services aux collectivités a également surperformé, bénéficiant d'une demande soutenue dans un contexte d'incertitude tarifaire, renforçant la stabilité et la confiance des investisseurs.. Par ailleurs, les secteurs bancaire, industriel et de la santé ont continué de bien performer, soutenus par une demande solide et des résultats financiers encourageants. En revanche, les secteurs de l'énergie (hors pétrole/gaz) et de la consommation discrétionnaire ont souffert, impactés par la hausse des coûts des matières premières et un ralentissement de la consommation des ménages. Enfin, les entreprises de taille intermédiaire ont attiré l'attention des investisseurs, soulignant un regain d'intérêt pour les acteurs produisant des biens tangibles et innovants. Cette hiérarchie sectorielle souligne l'importance d'une sélection rigoureuse dans un contexte économique et géopolitique complexe. Sur la période, la performance est aussi bien marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la surpondération aux industrielles, la sous-pondération à l'automobile et la sous-pondération à la pharma ont eu un impact positif alors que la sous-pondération au pétrole et gaz, la surpondération à l'alimentation et boissons ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa surexposition à STMicroelectronics (46bp), de sa sous exposition à LVMH (39bp), de sa surexposition à Legrand (17bp), mais a souffert de l'absence d'Airbus (-49bp), de la nouvelle déconvenue sur Worldline (-31bp) et de l'absence de TotalEnergies (-19bp). Le trimestre s'achève sans que les droits douanes soient effectifs. De fait les résultats des entreprises qui animeront la période estivale ne devraient pas en pâtir. Cependant les investisseurs restent prudents et se focalisent sur la mise en place ou pas de ces droits de douanes le 9 juillet. D'autre part les tensions géopolitiques, notamment en lien avec la guerre en Ukraine, continueront probablement d'éprouver la confiance des investisseurs et poussent à des investissements qui mettent l'accent sur les sociétés aux fondamentaux solides. Cette absence de visibilité pour les futures échanges commerciaux et au niveau du contexte géopolitique, nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile"

Juillet 2025

"Le mois de juillet 2025 a été marqué principalement par les décisions des banques centrales de laisser les taux directeurs inchangés, par les mesures commerciales de l'administration américaine et par l'ouverture des publications du 2ème trimestre. Aux US le congrès entérine le relèvement du plafond de la dette, la prolongation des baisses d'impôts et de larges incitations fiscales à l'investissement. La Fed exprime cependant un discours plus restrictif qu'attendu. En Europe, le statu quo de la BCE s'accompagne d'un discours moins accommodant en soulignant que des incertitudes persistent concernant les perspectives d'inflation. Notons cependant que la confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Selon les derniers accords commerciaux en vigueur, les droits de douane sur les produits européens passent à 15%. Dans ce contexte, les négociations commerciales intervenues en juillet bénéficient surtout aux actions américaines qui ont à nouveau surperformé les actions européennes. De fait, le S&P 500 établit de nouveaux records historiques s'appuyant sur de solides résultats des entreprises. Le CAC All Tradable est en progression de 1.38%. Le fonds, concentré sur 31 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Sur le mois, le secteur des financières (peu sensibles aux droits de douane) mais également l'énergie, portée par les tensions géopolitiques, ont enregistré les meilleures performances, alors que les médias et les valeurs technologiques reculent très sensiblement. Sur la période, la performance est aussi bien marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la sous-pondération à la construction, la sous-pondération à l'automobile et la sous-pondération au Pétrole et Gaz ont eu un impact positif alors que la surpondération aux Technologiques, la surpondération aux médias et la sous-pondération à la pharma ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa surexposition à Legrand (40bp), de sa surexposition à L'Oréal (18bp), et de sa sous-exposition à Vinci (14bp), mais a souffert de sa surexposition à FDJ (-57bp), et de la mauvaise publication de STMicroelectronics (-48bp) qui a subi une lourde perte au titre des coûts de restructuration et de dépréciation. Si le mois s'achève avec des droits douanes effectifs, certains ajustements sectoriels liés à des négociations sont encore possibles. D'autre part, la suite des résultats des entreprises animera la période estivale. Pour l'heure les résultats sont en demi-teinte, les déceptions fortement sanctionnées. D'autre part les tensions géopolitiques, notamment en lien avec la guerre en Ukraine, continueront probablement d'éprouver la confiance des investisseurs et poussent à des investissements qui mettent l'accent sur les sociétés aux fondamentaux solides. Cette absence de visibilité

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

pour les futures échanges commerciaux et du contexte géopolitique, nous conforte dans une politique de gestion qui, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les industrielles des biens et services, les technologiques et sous-pondérés sur les pharmaceutiques, l'énergie et l'automobile"

Août 2025

"Le mois d'août a été marqué principalement par les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis qui permettent l'anticipation de deux baisses de taux d'ici la fin de l'année. En Europe, le statu quo de la BCE s'accompagne d'un discours moins accommodant en soulignant que des incertitudes persistent concernant les perspectives d'inflation. Notons cependant que la confiance dans les services et le moral des ménages se sont redressés en début de mois. Si les accords commerciaux en vigueur semble se stabiliser (15% pour les produits européens), les droits de douane peuvent encore être modifiés selon les secteurs. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques. Au niveau de l'emploi les dernières publications montrent des signes de ralentissement aux US. En France bien que les principales anticipation soient pessimistes, le taux de chômage n'enregistre qu'un léger ralentissement et s'établit à 7.5% Dans ce contexte, le CAC All Tradable est en recul de 0.91%. Le fonds, concentré sur 30 lignes, sous performe son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Sur le mois, le secteur des ressources naturelles portées par les tensions géopolitiques, mais également l'automobile ont enregistré les meilleures performances, alors que les médias, la construction et les valeurs technologiques reculent très sensiblement. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la sous-pondération à la construction, la surpondération à l'alimentation et la sous-pondération au secteur bancaire ont eu un impact positif alors que la surpondération aux Technologiques, la sous pondération au Pétrole et Gaz et la sous pondération à la santé ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa sous exposition à la Compagnie de Saint Gobain (16bp), de sa surexposition à STMicroelectronics (12bp), et de sa sous-exposition à Vinci (12bp), mais a souffert de sa sous exposition à LVMH (-45bp) et de sa sous exposition à TotalEnergies (-23bp) En ce qui concerne les perspectives, la fin de l'année pourrait être influencée par plusieurs facteurs : La reprise de la normalisation monétaire par la FED devrait rester un élément clé, les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis laissant entrevoir deux baisses d'ici la fin 2025. Par ailleurs les tensions géopolitiques, notamment en lien avec la guerre en Ukraine, continueront probablement d'éprouver la confiance des investisseurs et poussent à des investissements qui mettent l'accent sur les sociétés aux fondamentaux solides. A très court terme, au niveau national, les incertitudes politiques lié au maintien du gouvernement Bayrou pénalisent le marché français qui reste en retrait des principales bourses européennes. Dans ce contexte, notre gestion, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les technologiques, les industrielles des biens et services, et sous-pondérés sur l'Energie, la construction et l'automobile."

Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques se sont tendus un peu plus avec en point d'orgue le sommet de Tianjin, marquant l'union des principaux pays d'Orient, et plaçant la Chine au centre d'un nouvel ordre antioccidental et plus spécialement anti US. De ce fait le cours de l'or s'envole au plus haut historique mais les marchés financiers restent bien orientés, bien aidé en cela par la baisse tant attendue des taux de la banque centrale américaine. Au niveau national, le nouveau premier ministre faisant suite au départ de F. Bayrou aura pour difficile objectif de proposer un gouvernement susceptible de soumettre un budget et d'éviter la censure. Au niveau de l'emploi les dernières publications montrent des signes de ralentissement aux US. En France, bien que les principales anticipations restent pessimistes à moyen terme, le taux de chômage se maintient à 7.5% Dans ce contexte, le CAC All Tradable est en progression de plus de 1%. Le fonds, concentré sur 30 lignes, surperforme son indice de référence en maintenant des positions défensives et aux fondamentaux solides. Sur le mois, les secteurs de la techno et de la distribution ont enregistré les meilleures performances, alors que les services financiers et l'alimentation reculent sensiblement. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeur. Notons que la surpondération à l'industrie, la sous-pondération au pétrole et à la santé ont eu un impact positif alors que la surpondération aux voyages et loisirs, la sous pondération à la distribution et la surpondération à l'alimentation ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de sa surexposition à Thales (50bp), de sa sous exposition à TotalEnergies (36bp), et de sa surexposition à Schneider (28bp), mais a souffert de sa surexposition à L'Oréal (-32bp) et de sa sous-exposition à Essilor Luxottica (-16bp) En ce qui concerne les perspectives, la fin de l'année pourrait être influencée par plusieurs facteurs. La poursuite de la normalisation monétaire par la FED devrait rester un élément clé pour la poursuite de la hausse des marchés."

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

La proposition d'un budget pour la France susceptible d'être voté va également être très attendue. Par ailleurs les tensions géopolitiques, notamment en lien avec la guerre en Ukraine, continueront probablement d'éprouver la confiance des investisseurs. La récente fébrilité de l'axe Washington-Moscou et plus généralement Est-Ouest nous poussent à des maintenir des investissements qui mettent l'accent sur les sociétés aux fondamentaux solides. Dans ce contexte, notre gestion, bien que pleinement investie, reste prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les technologiques, les industrielles des biens et services, et sous-pondérés sur l'Energie, la construction et l'automobile."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT FRANCE EMPLOI ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - ESR (C) en devise EUR : 6,74% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,99%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - I (C) en devise EUR : 6,71% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,98%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - L (C) en devise EUR : 5,97% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,99%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS (C) en devise EUR : 7,09% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,98%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - P (C) en devise EUR : 5,92% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,98%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - PERI (C) en devise EUR : 6,19% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,98%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM (C) en devise EUR : 6,23% / 6,27% avec une Tracking Error de 3,99%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	41 925 822,27	41 511 297,24
SANOFI	12 851 929,52	15 870 384,61
L'OREAL	16 312 981,01	2 608 101,27
SCHNEIDER ELECTRIC SE	14 541 452,24	2 589 259,85
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	365 212,00	14 720 241,14
ENGIE	5 302 329,15	8 203 319,20
SAFRAN SA	10 569 323,30	935 360,00
VEOLIA ENVIRONNEMENT	1 348 977,07	9 047 160,41
LEGRAND SA	7 914 188,84	2 431 371,59
AIRBUS SE	8 315 446,58	562 800,00

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à % maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (50 bénéficiaires¹) s'est élevé à 6 512 526 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 673 645 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 838 881 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

** Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

BFT FRANCE EMPLOI ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT CHARGE SOCIETE DE GESTION
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale BFT FRANCE EMPLOI ISR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.03.12 12:28:00
+0100



OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	201 298 099,80	174 266 979,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	201 298 099,80	174 266 979,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 324 785,09	875 016,57
OPCVM	1 324 785,09	875 016,57
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	202 622 884,89	175 141 996,46
Créances et comptes d'ajustement actifs	530 769,08	18 216,78
Comptes financiers	200 931,31	101 811,32
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	731 700,39	120 028,10
Total de l'actif I+II	203 354 585,28	175 262 024,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	190 570 935,22	166 283 819,32
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	12 036 355,58	8 618 751,59
Capitaux propres I	202 607 290,80	174 902 570,91
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	202 607 290,80	174 902 570,91
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	747 294,48	359 453,65
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	747 294,48	359 453,65
Total Passifs : I+II+III+IV	203 354 585,28	175 262 024,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	5 613 567,61	4 692 620,29
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	2 983,88	2 333,64
Sous-total produits sur opérations financières	5 616 551,49	4 694 953,93
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-1 292,08	-4 981,09
Sous-total charges sur opérations financières	-1 292,08	-4 981,09
Total revenus financiers nets (A)	5 615 259,41	4 689 972,84
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 130 879,20	-1 899 771,22
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 130 879,20	-1 899 771,22
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 484 380,21	2 790 201,62
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	262 654,22	187 789,79
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 747 034,43	2 977 991,41
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	6 173 579,13	-7 419 374,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-608 683,10	-603 471,28
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 564 896,03	-8 022 846,18
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	226 081,98	508 446,20
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 790 978,01	-7 514 399,98

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 361 198,77	13 475 694,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		-55,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 361 198,77	13 475 639,09
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-862 855,63	-320 478,93
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 498 343,14	13 155 160,16
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	12 036 355,58	8 618 751,59

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investit dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 25% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés au regard de leur note ESG passera à 30%. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille doivent être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	54 590 776,30	185 257 089,54	174 902 570,91	202 607 290,80
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C en EUR				
Actif net		3 711 786,43	3 552 480,85	4 602 999,82
Nombre de titres		37 040,055	33 591,082	40 776,653
Valeur liquidative unitaire		100,21	105,75	112,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		2,43	-4,53	3,21
Capitalisation unitaire sur revenu		2,27	2,12	2,48
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C en EUR				
Actif net	4 041 235,78	10 960 181,84	11 091 682,66	11 671 870,76
Nombre de titres	44,018	101,825	97,631	96,274
Valeur liquidative unitaire	91 808,70	107 637,43	113 608,20	121 235,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 475,73	3 096,77	-4 868,88	3 455,77
Capitalisation unitaire sur revenu	1 950,44	2 584,66	2 261,28	2 613,51
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C en EUR				
Actif net	954 204,11	8 352 083,13	6 956 046,54	76 521,83
Nombre de titres	10 373,700	78 004,569	61 977,376	643,401
Valeur liquidative unitaire	91,98	107,07	112,23	118,93
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,18	3,09	-4,83	3,40
Capitalisation unitaire sur revenu	1,63	1,86	1,51	1,80
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C en EUR				
Actif net	29 831 155,38	30 894 801,76	30 042 006,23	30 350 517,95
Nombre de titres	327,225	288,029	264,429	249,462
Valeur liquidative unitaire	91 164,04	107 262,81	113 610,86	121 663,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 042,61	3 079,63	-4 855,90	3 458,23
Capitalisation unitaire sur revenu	2 501,51	2 959,18	2 645,06	3 025,99
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C en EUR				
Actif net		282 815,74		
Nombre de titres		3,000		
Valeur liquidative unitaire		94 271,91		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		173,65		
Capitalisation unitaire sur revenu		41,87		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C en EUR				
Actif net	5 067 051,34	33 103 084,61	11 650 617,04	16 799 257,31
Nombre de titres	55 936,574	314 182,400	105 545,284	143 680,429
Valeur liquidative unitaire	90,58	105,36	110,38	116,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,56	3,04	-4,75	3,35
Capitalisation unitaire sur revenu	1,13	1,78	1,43	1,71
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C en EUR				
Actif net		58 353 140,35	81 668 737,71	110 343 481,65
Nombre de titres		581 607,660	775 015,769	986 136,957
Valeur liquidative unitaire		100,33	105,37	111,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		2,55	-4,53	3,20
Capitalisation unitaire sur revenu		2,60	1,62	1,91
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C en EUR				
Actif net	14 697 129,69	39 599 195,68	29 940 999,88	28 762 538,88
Nombre de titres	161 209,497	372 241,859	267 826,212	242 180,285
Valeur liquidative unitaire	91,16	106,38	111,79	118,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	3,06	-4,80	3,39
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,12	2,11	1,78	2,08
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C en EUR				
Actif net				102,60
Nombre de titres				1,000
Valeur liquidative unitaire				102,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				-1,01
Capitalisation unitaire sur revenu				2,59

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I2 - C : 0,525 % TTC maximum l'an Part I - C : 0,750 % TTC maximum l'an Part P - C : 1,450 % TTC maximum l'an Part P - D : 1,450 % TTC maximum l'an Part R - C : 0,750 % TTC maximum l'an Part MS - C : 0,400 % TTC maximum l'an Part ESR - C : 1,000 % TTC maximum l'an Part L - C : 1,400 % TTC maximum l'an Part PERI - C : 1,380 % TTC maximum l'an Part PM - C : 1,380 % TTC maximum l'an Part N - C : 0,300 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I2 - C : 0,08 % TTC l'an Part I - C : 0,10 % TTC l'an Part P - C : 0,12 % TTC l'an Part P - D : 0,12 % TTC l'an Part R - C : 0,12 % TTC l'an Part MS - C : 0,10 % TTC l'an Part ESR - C : 0,05 % TTC l'an Part L - C : 0,12 % TTC l'an Part PERI - C : 0,12 % TTC l'an Part PM - C : 0,12 % TTC l'an Part N - C : 0,10 % TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I2 - C : néant Part I - C : néant Part P - C : néant Part P - D : néant Part R - C : néant Part MS - C : néant Part ESR - C : néant Part L - C : néant Part PERI - C : néant Part PM - C : néant Part N - C : néant

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	174 902 570,91	185 257 089,54
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	50 555 930,90	39 240 718,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 261 686,02	-57 838 231,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 484 380,21	2 790 201,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 564 896,03	-8 022 846,18
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 361 198,77	13 475 639,09
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	202 607 290,80	174 902 570,91

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C		
Parts souscrites durant l'exercice	16 280,594	1 784 658,17
Parts rachetées durant l'exercice	-9 095,023	-977 027,45
Solde net des souscriptions/rachats	7 185,571	807 630,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 776,653	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	35,894	3 872 951,84
Parts rachetées durant l'exercice	-37,251	-4 034 682,86
Solde net des souscriptions/rachats	-1,357	-161 731,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96,274	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 772,474	196 007,69
Parts rachetées durant l'exercice	-63 106,449	-7 010 140,81
Solde net des souscriptions/rachats	-61 333,975	-6 814 133,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	643,401	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	8,420	991 959,46
Parts rachetées durant l'exercice	-23,387	-2 595 485,05
Solde net des souscriptions/rachats	-14,967	-1 603 525,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	249,462	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	52 336,423	5 894 154,27
Parts rachetées durant l'exercice	-14 201,278	-1 586 834,61
Solde net des souscriptions/rachats	38 135,145	4 307 319,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	143 680,429	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C		
Parts souscrites durant l'exercice	327 945,527	34 811 784,96
Parts rachetées durant l'exercice	-116 824,339	-12 921 458,24
Solde net des souscriptions/rachats	211 121,188	21 890 326,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	986 136,957	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	27 171,941	3 004 314,51
Parts rachetées durant l'exercice	-52 817,868	-6 136 057,00
Solde net des souscriptions/rachats	-25 645,927	-3 131 742,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	242 180,285	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C FR00140039I2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 602 999,82	40 776,653	112,88
BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C FR00140039H4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 671 870,76	96,274	121 235,95
BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C FR00140039K8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	76 521,83	643,401	118,93
BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C FR00140039F8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	30 350 517,95	249,462	121 663,89
BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C FR00140039G6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	16 799 257,31	143 680,429	116,92
BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C FR00140039M4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	110 343 481,65	986 136,957	111,89
BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C FR0014005EZ2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	28 762 538,88	242 180,285	118,76
BFT FRANCE EMPLOI ISR R C FR00140039N2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	102,60	1,000	102,60

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 SUISSE	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	201 298,10	184 078,99	9 827,16	7 391,95		
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	201 298,10					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	200,93				200,93
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					200,93

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif Dépôts Obligations Titres de créances Opérations temporaires sur titres Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Comptes financiers Hors-bilan Futures Options Swaps Autres instruments	200,93						
Total	200,93						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	530 769,08
Total des créances		530 769,08
Dettes		
	Achats à règlement différé	514 129,33
	Frais de gestion fixe	200 928,48
	Autres dettes	32 236,67
Total des dettes		747 294,48
Total des créances et des dettes		-216 525,40

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	31 276,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	95 523,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 339,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	148 243,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	216 806,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,57
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 257 517,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	373 170,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,27
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	30/09/2025
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	2 926 000,00
Obligations			2 926 000,00
TCN	FR0010232298	BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	1 324 785,09
OPC			1 324 785,09
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			4 250 785,09

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	3 747 034,43	2 977 991,41
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	3 747 034,43	2 977 991,41
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 747 034,43	2 977 991,41

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	101 417,17	71 435,02
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	101 417,17	71 435,02
Sommes distribuables au titre du revenu net	101 417,17	71 435,02
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	101 417,17	71 435,02
Total	101 417,17	71 435,02
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	251 613,48	220 771,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	251 613,48	220 771,41
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	251 613,48	220 771,41
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	251 613,48	220 771,41
Total	251 613,48	220 771,41
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 161,75	94 041,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 161,75	94 041,30
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 161,75	94 041,30
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 161,75	94 041,30
Total	1 161,75	94 041,30
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	754 871,23	699 431,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	754 871,23	699 431,11
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	754 871,23	699 431,11
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	754 871,23	699 431,11
Total	754 871,23	699 431,11
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	247 019,94	151 847,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	247 019,94	151 847,73
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	247 019,94	151 847,73
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	247 019,94	151 847,73
Total	247 019,94	151 847,73
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 885 713,96	1 262 935,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 885 713,96	1 262 935,05
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 885 713,96	1 262 935,05
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 885 713,96	1 262 935,05
Total	1 885 713,96	1 262 935,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	505 234,31	477 529,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	505 234,31	477 529,79
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	505 234,31	477 529,79
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	505 234,31	477 529,79
Total	505 234,31	477 529,79
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau Sommes distribuables au titre du revenu net Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	2,59 2,59 2,59 2,59	
Total	2,59	
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	5 790 978,01	-7 514 399,98
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 790 978,01	-7 514 399,98
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 790 978,01	-7 514 399,98

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	131 174,48	-152 260,55
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	131 174,48	-152 260,55
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	131 174,48	-152 260,55
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	131 174,48	-152 260,55
Total	131 174,48	-152 260,55
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	332 701,42	-475 353,77
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	332 701,42	-475 353,77
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	332 701,42	-475 353,77
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	332 701,42	-475 353,77
Total	332 701,42	-475 353,77
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	2 193,47	-299 695,48
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 193,47	-299 695,48
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 193,47	-299 695,48
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	2 193,47	-299 695,48
Total	2 193,47	-299 695,48
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	862 698,61	-1 284 043,12
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	862 698,61	-1 284 043,12
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	862 698,61	-1 284 043,12
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	862 698,61	-1 284 043,12
Total	862 698,61	-1 284 043,12
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	481 719,85	-502 165,54
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	481 719,85	-502 165,54
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	481 719,85	-502 165,54
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	481 719,85	-502 165,54
Total	481 719,85	-502 165,54
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	3 157 681,68	-3 513 396,31
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 157 681,68	-3 513 396,31
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 157 681,68	-3 513 396,31
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	3 157 681,68	-3 513 396,31
Total	3 157 681,68	-3 513 396,31
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	822 809,51	-1 287 485,21
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	822 809,51	-1 287 485,21
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	822 809,51	-1 287 485,21
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	822 809,51	-1 287 485,21
Total	822 809,51	-1 287 485,21
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1,01	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1,01	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1,01	
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1,01	
Total	-1,01	
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			201 298 099,80	99,36
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			201 298 099,80	99,36
Assurance			13 655 040,00	6,74
AXA SA	EUR	336 000	13 655 040,00	6,74
Banques commerciales			11 973 610,00	5,91
BNP PARIBAS	EUR	117 000	9 047 610,00	4,47
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	175 000	2 926 000,00	1,44
Boissons			1 384 257,80	0,68
PERNOD RICARD SA	EUR	16 570	1 384 257,80	0,68
Electricité			9 701 400,00	4,79
LEGRAND SA	EUR	69 000	9 701 400,00	4,79
Equipements électriques			19 720 800,00	9,73
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	83 000	19 720 800,00	9,73
Equipements et fournitures médicaux			2 446 700,00	1,21
BIOMERIEUX	EUR	21 500	2 446 700,00	1,21
FPI résidentielles			183 400,00	0,09
ALTAREA	EUR	1 750	183 400,00	0,09
Hôtels, restaurants et loisirs			6 751 000,00	3,33
ACCOR SA	EUR	34 000	1 370 200,00	0,68
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	188 800	5 380 800,00	2,65
Industrie aérospatiale et défense			25 813 440,00	12,75
AIRBUS SE	EUR	43 200	8 527 680,00	4,21
SAFRAN SA	EUR	57 600	17 285 760,00	8,54
Logiciels			8 600 520,00	4,24
BOUYGUES SA	EUR	31 000	1 187 920,00	0,59
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	260 000	7 412 600,00	3,65
Media			7 392 040,00	3,65
PUBLICIS GROUPE	EUR	90 500	7 392 040,00	3,65
Producteur et commerce d'énergie indépendants			9 516 821,50	4,70
AIR LIQUIDE SA	EUR	52 900	9 355 894,00	4,62
VOLTALIA SA- REGR	EUR	21 500	160 927,50	0,08
Produits alimentaires			9 588 888,00	4,73
DANONE	EUR	129 300	9 588 888,00	4,73
Produits de soins personnels			14 924 250,00	7,37
L'OREAL	EUR	40 500	14 924 250,00	7,37

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			9 426 000,00	4,65
SANOFI	EUR	120 000	9 426 000,00	4,65
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			7 391 950,00	3,65
STMICROELECTRONICS NV	EUR	310 000	7 391 950,00	3,65
Services aux collectivités			5 293 950,00	2,61
ENGIE	EUR	290 000	5 293 950,00	2,61
Services financiers diversifiés			2 448 505,00	1,21
EURAZEO	EUR	20 500	1 149 025,00	0,57
EURONEXT NV	EUR	10 200	1 299 480,00	0,64
Services liés aux technologies de l'information			18 061 415,00	8,91
CAPGEMINI SE	EUR	65 700	8 117 235,00	4,01
THALES	EUR	37 300	9 944 180,00	4,90
Sociétés commerciales et de distribution			598 560,00	0,30
REXEL SA	EUR	21 500	598 560,00	0,30
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 585 440,00	1,28
COVIVIO	EUR	45 200	2 585 440,00	1,28
Textiles, habillement et produits de luxe			13 840 112,50	6,83
HERMES INTERNATIONAL	EUR	6 000	12 498 000,00	6,17
KERING	EUR	4 750	1 342 112,50	0,66
TITRES D'OPC			1 324 785,09	0,65
OPCVM			1 324 785,09	0,65
Gestion collective			1 324 785,09	0,65
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT I-C	EUR	91,6299	1 324 785,09	0,65
Total			202 622 884,89	100,01

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	202 622 884,89
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	731 700,39
Autres passifs (-)	-747 294,48
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	202 607 290,80

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C	EUR	40 776,653	112,88
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	EUR	96,274	121 235,95
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	EUR	643,401	118,93
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	EUR	249,462	121 663,89
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	EUR	143 680,429	116,92
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI C	EUR	986 136,957	111,89
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	EUR	242 180,285	118,76
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR R C	EUR	1,000	102,60

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Annexe(s)

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - I (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039H4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 240	€3 700
	Rendement annuel moyen	-57,6%	-18,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 100	€10 530
	Rendement annuel moyen	-19,0%	1,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 540	€14 010
	Rendement annuel moyen	5,4%	7,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 590	€17 250
	Rendement annuel moyen	45,9%	11,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2023 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2020 et le 28/11/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€124	€896
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,31% avant déduction des coûts et de 6,98% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	85,25 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,59 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - ESR (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039I2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 280	€2 890
	Rendement annuel moyen	-67,2%	-22,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 270	€8 160
	Rendement annuel moyen	-37,3%	-4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€10 790
	Rendement annuel moyen	-18,5%	1,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 280	€13 280
	Rendement annuel moyen	12,8%	5,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2023 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2020 et le 28/11/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 361	€3 423
Incidence des coûts annuels**	23,8%	6,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,14% avant déduction des coûts et de 1,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1 056,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,62 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,84 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - I2 (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039J0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 230	€3 730
	Rendement annuel moyen	-57,7%	-17,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 120	€10 670
	Rendement annuel moyen	-18,8%	1,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 640	€14 360
	Rendement annuel moyen	6,4%	7,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 650	€17 890
	Rendement annuel moyen	46,5%	12,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2025 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€97	€712
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,55% avant déduction des coûts et de 7,51% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	57,75 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,59 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - L (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039K8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 230	€3 730
	Rendement annuel moyen	-57,7%	-17,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 040	€10 670
	Rendement annuel moyen	-19,6%	1,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 570	€13 980
	Rendement annuel moyen	5,7%	6,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 570	€17 720
	Rendement annuel moyen	45,7%	12,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2025 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€191	€1 393
Incidence des coûts annuels**	1,9%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,98% avant déduction des coûts et de 6,93% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,52% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	152,25 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,59 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039F8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 030	€3 520
	Rendement annuel moyen	-59,7%	-18,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 720	€10 080
	Rendement annuel moyen	-22,8%	0,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 060	€13 560
	Rendement annuel moyen	0,6%	6,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 910	€16 690
	Rendement annuel moyen	39,1%	10,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2025 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2020 et le 28/11/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€585	€1 120
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,34% avant déduction des coûts et de 6,28% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,74 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	37,61 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - P (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039G6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - PERI (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039M4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 810	€3 350
	Rendement annuel moyen	-61,9%	-19,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 250	€9 370
	Rendement annuel moyen	-27,5%	-1,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 430	€12 310
	Rendement annuel moyen	-5,7%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 050	€15 150
	Rendement annuel moyen	30,5%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2023 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2020 et le 28/11/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 154	€2 094
Incidence des coûts annuels**	11,7%	4,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,29% avant déduction des coûts et de 4,24% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	119,03 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	35,63 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 110	€3 590
	Rendement annuel moyen	-58,9%	-18,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 800	€10 030
	Rendement annuel moyen	-22,0%	0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 140	€13 090
	Rendement annuel moyen	1,4%	5,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 050	€16 110
	Rendement annuel moyen	40,5%	10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2023 et le 05/02/2026

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2020 et le 28/11/2025

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€490	€1 640
Incidence des coûts annuels**	5,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,27% avant déduction des coûts et de 5,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	152,53 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,40 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - R (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039N2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 230	€3 730
	Rendement annuel moyen	-57,7%	-17,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 100	€10 630
	Rendement annuel moyen	-19,0%	1,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 530	€14 020
	Rendement annuel moyen	5,3%	7,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 560	€17 240
	Rendement annuel moyen	45,6%	11,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2023 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€126	€911
Incidence des coûts annuels**	1,3%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,35% avant déduction des coûts et de 6,99% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	87,25 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,59 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005EZ2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 810	€3 350
	Rendement annuel moyen	-61,9%	-19,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 260	€9 600
	Rendement annuel moyen	-27,4%	-0,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 540	€12 670
	Rendement annuel moyen	-4,6%	4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 130	€15 980
	Rendement annuel moyen	31,3%	9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2025 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2018 et le 30/11/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 150	€2 092
Incidence des coûts annuels**	11,7%	4,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,87% avant déduction des coûts et de 4,85% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	114,53 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	35,63 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - N (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHI0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com.

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Autres informations :

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

CPRAM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 020	€3 540
	Rendement annuel moyen	-59,8%	-18,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 740	€10 130
	Rendement annuel moyen	-22,6%	0,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 110	€13 810
	Rendement annuel moyen	1,1%	6,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 950	€17 080
	Rendement annuel moyen	39,5%	11,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2025 et le 05/02/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€556	€918
Incidence des coûts annuels**	5,6%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,41% avant déduction des coûts et de 6,67% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	19,24 EUR
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	37,61 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com. Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT FRANCE EMPLOI ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695001YN3Y7JV8RPV47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **90,46 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **CAC ALL TRADABLE (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,435 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,103 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases

d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,136 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,09 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

et les actes de corruption.

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les

scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2024 au 30/09/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	9,73 %
SAFRAN SA	Industrie	Biens d'équipement	France	8,53 %
L OREAL (PARIS)	Conso non Cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	France	7,37 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	6,74 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	6,17 %
THALES SA	Industrie	Biens d'équipement	France	4,91 %
LEGRAND SA	Industrie	Biens d'équipement	France	4,79 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	4,73 %
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	4,65 %
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	Chimie	France	4,62 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	4,47 %
AIRBUS SE	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	4,21 %
CAPGEMINI SE	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	4,01 %
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	3,66 %
STMICROELECTR ONICS/P	Technologies de l'info.	Semi- conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	3,65 %

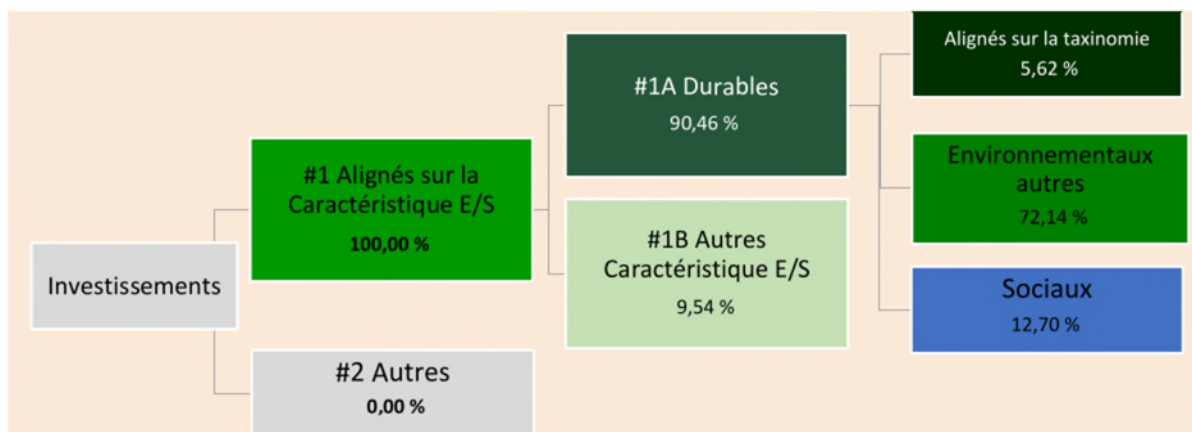


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 90,46 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	33,05 %
Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	7,66 %
Conso non Cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	7,37 %
Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	6,83 %
Finance	Assurance	6,74 %
Finance	Banques	5,91 %

<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	5,42 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	4,65 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	4,62 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	3,65 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	3,65 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	3,33 %
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	2,61 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	1,37 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	1,21 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	1,21 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	0,65 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	0,08 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	-0,01 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 5,62 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☒ Oui:

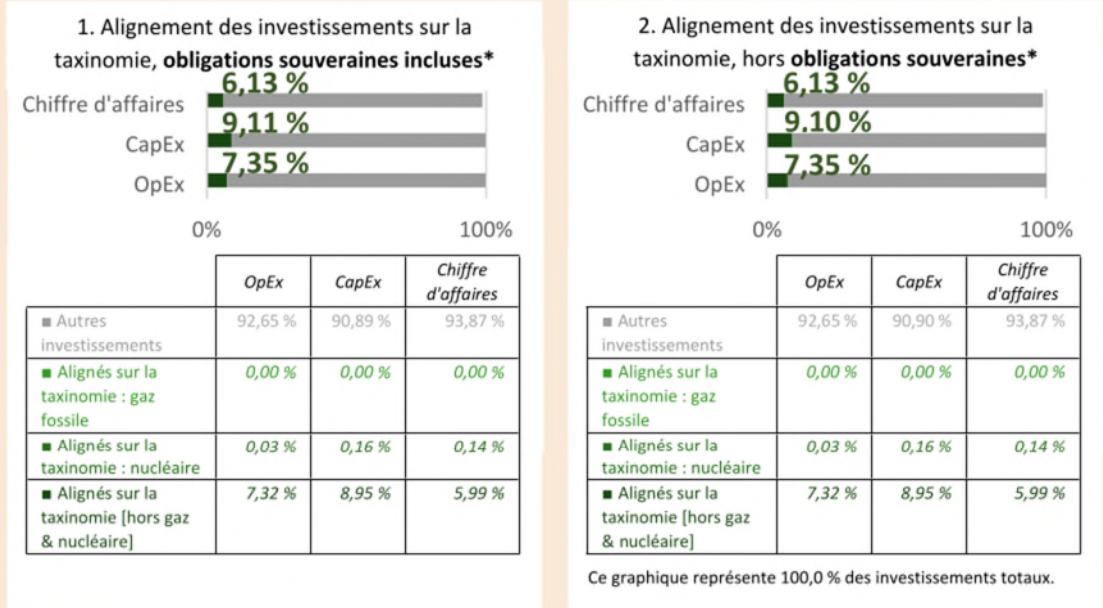
☐ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30/09/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,05 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 4,91 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4.37%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **72,14 %** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **12,70 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en

permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris